

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_108 : FINANCES / FIXATION DES TARIFS AÉROPORTUAIRES 2023

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

La construction des tarifs publics applicables sur la plate-forme aéroportuaire a fait l'objet d'une large remise à plat en 2016 ainsi qu'en 2019, notamment en ce qui concerne la partie « assistance en escale ». Il est proposé aujourd'hui d'actualiser les tarifs publics qui avaient été approuvés par la délibération n° DEL_2021_135 du 16 décembre 2021.

Pour mémoire, la grille tarifaire a été construite en fonction des charges directes et indirectes liées au service. Cette année, ces dernières ont été affectées assez fortement par l'inflation. Il convient donc de prendre en compte cette situation pour ajuster en conséquence les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient de préciser que les prix qui sont fixés de gré à gré dans le cadre du contrat d'assistance souscrit avec la CABA par la compagnie exploitant la ligne aérienne Aurillac-Paris se réfèrent également à cette grille publique du fait des plafonds de remise pouvant être accordés en regard de celle-ci dans ce cadre contractuel.

Le document joint retrace l'ensemble des tarifs et redevances applicables sur la plate-forme aéroportuaire et est agrémenté de commentaires explicatifs. Il a été présenté au Comité des Usagers et a reçu un avis favorable. Il est précisé que l'ensemble de ces tarifs

est établi en valeur HT, le Budget Annexe de l'Aéroport étant assujetti de droit à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, conformément au document joint en annexe, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, sur la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.